

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**De la Commune d'ASPREMONT (06790)**

**Séance du 14 décembre 2023**

Date de  
convocation :  
8.12.2023

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze décembre à 19h00, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal BONSIGNORE.

**Présents :**

M. BONSIGNORE Pascal

M. PIERACCINI Joel  
Mme GIAUFFRET Caroline  
M. ARZANI Jean-Pierre  
Mme FAYOLLE Patricia  
Mme PERNOT Chantal  
M ANDRIO Franck  
M. MERCIER Thierry  
M. BARBIER Olivier.  
Mme VONNER Isabelle  
Mme GIGNOUX Laure  
M. LE MORVAN Gilles  
Mme SALET Catherine  
M. GIOAN Aimé

**Excusés avec procuration :**

- Monsieur CHAIX Michel a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre ARZANI
- Monsieur COUBETERGUES Benoit a donné pouvoir à Madame VONNER Isabelle
- Madame DI BARTOLO Claire a donné pouvoir à Madame FAYOLLE Patricia
- Madame HAM Emmanuelle a donné pouvoir à Madame GIGNOUX Laure
- Madame ASSO CHARNET Geneviève a donné pouvoir à Monsieur Pascal BONSIGNORE

Madame VONNER Isabelle a été nommée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 18

Présents : 15

Pouvoirs : 3

Votants : 18

**POINT 3. EXTENSION DE LA CRECHE LES POUSSINS CALINS : AVENANT A LA  
CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE DU 13 JANVIER 2023**

006-210600060-20231214-2023\_12\_3-DE  
Reçu le 20/12/2023

**Vu** les statuts du Sivom Val de Banquière,

**Vu** l'article L2422-7 du Code de la Commande Publique,

**Vu** la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée signée le 13 janvier 2023 entre la commune et le Sivom Val de Banquière,

**Considérant** que sur délégation de maîtrise d'ouvrage constatée par Convention du 13 janvier 2023, le SIVOM Val de Banquière a mené l'opération d'extension de la crèche les poussins calins.

**Considérant** que le coût de l'opération estimé à 300 000 euros TTC est réévalué à 353 368 euros HT soit 424 041 euros TTC.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité (1 vote d'abstention Monsieur Gilles Le Morvan) de :**

- valider le montant de l'enveloppe budgétaire affectée à l'opération à 424 041 euros TTC ;
- autoriser Monsieur le Maire d'Aspremont et Monsieur le Président à signer avec ou son représentant un avenant n°1 à la Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du 13 janvier 2023, actualisant le plan de financement en reprenant les montants ci-dessus, selon le modèle annexé.

FAIT et DELIBERE en Mairie les jours, mois et an que-dessus.

Aspremont, le 20 décembre 2023



Le Maire,

Pascal BONSIGNORE